

**Ministry of Education**Financial Analysis and  
Accountability Branch315 Front Street West  
Toronto ON M7A 0B8**Ministère de l'Éducation**Direction de l'analyse et de  
la responsabilité financières315, rue Front Ouest  
Toronto (Ontario) M7A 0B8**2020 : SB03****NOTE DE SERVICE**

<b>DESTINATAIRES :</b>	Cadres supérieurs de l'administration des affaires
<b>EXPÉDITEUR :</b>	Med Ahmadoun Directeur Direction de l'analyse et de la responsabilité financières
<b>DATE :</b>	Le 31 mars 2020
<b>OBJET :</b>	<b>Exigences relatives aux rapports financiers du 31 mars 2020</b>

Cette note porte sur les exigences relatives à la soumission du Rapport de Mars pour cette année. Les conseils scolaires sont déjà au courant de l'importance de cette soumission financière pour les rapports financiers du gouvernement puisqu'elle sert à appuyer le processus des comptes publics de la Province.

Le ministère est conscient que nous témoignons un temps extraordinaire et comprend le niveau de coordination requis entre les conseils scolaires et leurs vérificateurs externes, surtout travaillant à distance. Pour cela, cette note offre une flexibilité supplémentaire à cette soumission comme détaillé ci-dessous.

**Changements au Rapport de Mars (du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 mars 2020)**

Les exigences en matière de Rapports de Mars sont très semblables à celles du Rapport de Mars de l'année dernière. Les conseils doivent revoir la section des directives intitulée « Résumé des changements pour le Rapport de Mars 2020 » avant de commencer à préparer leur Rapport de Mars. En général, les tableaux ont été mis à jour pour correspondre aux formulaires des états financiers de 2018-2019 et des prévisions budgétaires révisées de 2019-2020 dans le système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE). Les principaux changements apportés au Rapport de Mars de cette année incluent les huit changements suivants :

- Tableau 19 – Une nouvelle ligne pour les équivalents de trésorerie a été ajoutée pour distinguer la trésorerie des équivalents;

- Tableau 19SUP – Ce nouveau tableau consolidé contient les sections suivantes :
  - une nouvelle section sur la continuité des investissements à long terme et les investissements de portefeuille, comme les années précédentes;
  - une section sur les dettes arrivant à échéance, comme les années précédentes;
  - une nouvelle section sur les acquisitions d’immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie;
- Tableau 21A – Une nouvelle ligne pour les débiteurs a été ajoutée pour le paiement des subventions différées;
- Tableau 21E – Fonctionnement – La ligne sur les Autres Programmes d’Enseignement (APE) a été renommée Fonds pour les Priorités et les Partenariats (FPP);
- Tableau 21E – Immobilisations – L’ancienne ligne pour les revenus reportés pour l’amélioration de l’état des écoles a été supprimée. La ligne sur les autres programmes d’enseignement (APE) a été renommée Fonds pour les Priorités et les Partenariats (FPP);
- Tableau 23 – Voici les modifications apportées au tableau 23:
  - les sections sur la source de financement pour les carrefours communautaires et sur la réduction des gaz à effet de serre 2017-2018 ont été supprimées;
  - deux nouvelles colonnes, une pour les charges de fonctionnement supplémentaires approuvées pour l’exercice précédent et une pour les charges de fonctionnement pour l’exercice en cours pour des projets d’immobilisations de garde d’enfants, ont été ajoutées;
  - des lignes de dépenses d’immobilisations pour les produits de l’aliénation (PDA) exemptés, les PDA autres et les PDA réguliers ont été ajoutées;
- Annexe M – Tel que mentionné dans la note de service 2020 : SB01 sur les dépenses admissibles en raison d’interruptions de travail, l’annexe M a été ajoutée pour la déclaration du montant des économies de grève et des dépenses admissibles engagées jusqu’au 31 mars 2020;
- Annexe P – Comme dans les états financiers de 2018-2019, l’annexe P a été ajoutée pour inclure les engagements concernant les revenus reportés pour la réfection des écoles et les montants inutilisés au 31 mars 2020 de la marge relative aux subventions pour l’amélioration de l’état des écoles.

### **Économies découlant de grèves et dépenses admissibles en raison d’interruptions de travail**

Les conseils scolaires qui connaissent une grève ou un lock-out sont tenus de déclarer le montant des économies de grève et des dépenses admissibles encourues jusqu’au 31 mars 2020 à l’annexe M dans le SIFE. Pour consulter la ligne directrice à jour qui énonce les critères utilisés pour l’approbation des dépenses liées à toute grève et la méthode de calcul des

économies de grève, veuillez vous reporter à la note de service 2020 : SB01, envoyée le 11 février 2020. Des renseignements importants ont été aussi inclus dans les directives pour le Rapport de Mars.

### **Déclaration des dépenses en réfection dans VFA.facility**

Les conseils scolaires doivent déclarer les dépenses d'immobilisations (y compris les rajustements) liées aux programmes suivants dans VFA.facility : l'amélioration de l'état des écoles, PDA réguliers, PDA exemptés et PDA autres.

Les dépenses déclarées seront téléchargées chaque soir dans le SIFE jusqu'au 8 mai 2020 et sur demande après cette date. À titre de rappel, les projets doivent être verrouillés dans VFA.facility pour assurer le succès du transfert au SIFE. Pour toutes les dépenses, il est également rappelé aux conseils scolaires de spécifier la source de financement, les coûts engagés pendant la période et l'année fiscale.

Les conseils doivent aussi remplir l'annexe P, qui porte sur les engagements associés au financement pour la réfection.

Veuillez noter que l'utilisation de ces fonds peut faire l'objet d'une vérification. Le Ministère peut aussi faire un suivi des dépenses déclarées. À défaut de fournir les renseignements demandés, le Ministère pourra récupérer ou retenir les fonds.

### **Instructions et responsabilité financière**

Les instructions précises concernant le Rapport de Mars se trouvent sous [Rapports portant sur la consolidation](#) sur le site Web du Ministère. Nous rappelons aux conseils scolaires de conserver leurs dossiers pour le grand livre et le grand livre auxiliaire du rapport financier du 31 mars 2020, ainsi que les autres dossiers pertinents et la documentation sur lesquels reposent les rajustements précisés aux tableaux 19 et 20. Les conseils scolaires doivent aussi conserver une liste détaillée des actifs qui soutiennent le tableau 22 (par exemple les renseignements sur le solde et les activités).

### **Rapport sur les procédés spécifiés**

Le ministère reconnaît que les conseils témoignent une situation extraordinaire et est conscient du niveau de coordination requis avec les vérificateurs externes des conseils scolaires pour compléter les procédures de vérification. En ce moment, on demande aux conseils scolaires d'engager leurs vérificateurs externes pour appliquer les procédés spécifiés à certains tableaux liés aux exigences du rapport de mars pour la période allant au 31 mars 2020.

Les résultats de cet examen doivent être fournis au ministère sous la forme de rapport sur les procédés spécifiés. Comme dans les années précédentes, un exemple d'un tel rapport, intitulé « Rapport des comptes concernant la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 mars 2020 », peut être consulté sur le site Web du ministère à partir de la page [Rapports](#)

[portant sur la consolidation.](#)

La présente note de service sera aussi envoyée aux vérificateurs externes des conseils scolaires. Cependant, afin de nous assurer de la réception de cette note, nous demandons aux conseils scolaires d'en transmettre une copie à leurs vérificateurs. Le Rapport sur les Procédés Spécifiés de cette année ne comporte aucun changement important.

## **Date limite et soumission**

En ce moment, on demande aux conseils scolaires de soumettre le Rapport de Mars à travers le SIFE, d'ici le 15 mai 2020 comme d'habitude. Mais étant donné la situation changeante résultant du COVID-19, le ministère vous avisera si cette date limite sera changée dans les quelques jours prochains selon les circonstances.

Le Rapport sur les Procédés Spécifiés doit être soumis le plus tôt possible suite à la soumission du Rapport de Mars; cependant, reconnaissant les efforts requis pour la coordination avec les vérificateurs externes, les conseils scolaires auront une extension de deux semaines supplémentaires et doivent soumettre avant la date limite de 5 juin 2020.

Comme les années précédentes, le Rapport sur les Procédés Spécifiés et la déclaration de la direction signée (imprimée du SIFE en version PDF) doivent également être soumis au ministère par le conseil scolaire.

Les conseils scolaires doivent transmettre les trois documents précisés ci-dessus, dès que disponible, à [reporting.entity@ontario.ca](mailto:reporting.entity@ontario.ca), en écrivant dans la ligne de l'objet : « Rapport de Mars 2019-2020 – <numéro à deux chiffres du conseil> <nom du conseil> ». Par exemple : « Rapport de Mars 2019-2020 – 12 Toronto DSB ». Veuillez suivre la convention suivante pour nommer les fichiers :

- <numéro à deux chiffres du conseil> <nom du conseil> – Rapport sur les procédés spécifiés 2019-2020
  - Par exemple : 12 Toronto DSB – Rapport sur les procédés spécifiés 2019-2020
- <numéro à deux chiffres du conseil> <nom du conseil> – Déclaration de la direction 2019-2020
  - Par exemple : 12 Toronto DSB – Déclaration de la direction 2019-2020

Tel que déjà déclaré, il est très important pour le ministère de recevoir tous les Rapports de Mars avant la date précisée afin de consolider les Comptes Publics de la Province. Cependant, suite aux événements associés au COVID-19, le ministère aura plaisir d'offrir l'aide nécessaire ou une considération particulière aux conseils scolaires qui en ont besoin.

## Personnes-ressources

Si vous avez des questions sur l'utilisation du SIFE, sur le Rapport de Mars 2020 et le Rapport des vérificateurs externes, veuillez communiquer avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Elizabeth Sinasac	437 216-5796	<a href="mailto:Elizabeth.Sinasac@ontario.ca">Elizabeth.Sinasac@ontario.ca</a>
Rashid Khan	437 216-5059	<a href="mailto:Rashid.Khan@ontario.ca">Rashid.Khan@ontario.ca</a>
Yan Chen	437 216-4933	<a href="mailto:Yan.Chen@ontario.ca">Yan.Chen@ontario.ca</a>

Pour obtenir de l'aide au sujet du nom d'utilisateur et du mot de passe, communiquez avec :

Nom	Téléphone	Courriel
Soutien SIFE	S. O.	<a href="mailto:efis.support@ontario.ca">efis.support@ontario.ca</a>

*Original signé par*

Med Ahmadoun  
Directeur

- c. Directeurs de l'éducation  
Vérificateurs externes des conseils scolaires